

FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIE X

BULLETIN DU PRIEURÉ SAINT-JEAN

2, rue Jean Hoët - 78200 MANTES-la-JOLIE



LA PETITE VOIX

Chapelles Sainte-Honorine et Saint-Mathias



AVRIL à JUIN 2017 N° 149

Et la Vierge nous visitera

Chers fidèles,

Du 14 au 17 mai pour Mantes et Jouy, les 18 et 19 à Goussonville, et le 19 au soir et 20 à Conflans, *le ciel visitera la terre* avec la présence sanctifiante de la Vierge Pèlerine de Notre-Dame de Fatima qui sillonne désormais le District de France. Pendant une semaine, la Vierge Marie, *douce et secourable, forte comme une armée rangée en bataille*, pourra être honorée dans les chapelles de notre Prieuré, à Mantes, Jouy, Goussonville et Conflans.

Certes l'occasion en est le 100^e anniversaire des apparitions à Fatima, une des dernières grandes apparitions reconnues par l'Eglise, pour notre temps. 100 ans après, le message de Fatima est toujours d'actualité.

De fait, Notre-Dame demandait en 1917 — et elle demande toujours — que la Russie soit consacrée selon les termes impérés par Elle-même. Sinon... la Russie continuera à propager ses erreurs, et on aura la guerre !

La consécration n'a pas eu lieu, et une guerre mondiale ravageuse et destructrice de la civilisation chrétienne s'en suivit en 1939-45 ; et depuis, dans un monde qui n'a plus connu de vraie paix, les guerres et les destructions de notre civilisation se poursuivent.

Et la *Russie continue à répandre ses erreurs...* Mais vous me direz que la Russie stalinienne n'est plus celle d'aujourd'hui. Peut-être. Nous n'entendons pas entrer dans des discussions géostratégiques. Mon propos est seulement de constater que nous vivons toujours, d'une façon ou d'une autre dans cette mentalité de dialectique marxiste qui a imprégné le monde. Alors, au-delà d'un mur de Berlin aujourd'hui tombé, au-delà d'un rideau de fer qui semble aujourd'hui obsolète, l'idéologie dialecticienne demeure sous une forme bien

ténue, mais tout aussi destructrice.

Alors les erreurs perdurent et la crise est partout : crise dans notre Société, crise dans l'Eglise depuis le dernier concile avec une religion de plus en plus humanitaire.

Les âmes sont déboussolées et se perdent, car vides de connaissance sur la Vérité, et donc vides d'agir vertueux. Le sentiment personnel ou collectif dirige tout..., indépendamment de toute référence objective. Les âmes *tombent en enfer comme les flocons de neige tombent en hiver...*

La solution : le Cœur Immaculé de Marie en cette année du centenaire, posé comme un acte de foi.

Nous aurons pour cela la visite de la Vierge pèlerine, le pèlerinage de Pentecôte les 3, 4 et 5 juin 2017, avec comme thème spirituel « **Mon Cœur Immaculé sera ton refuge** »,

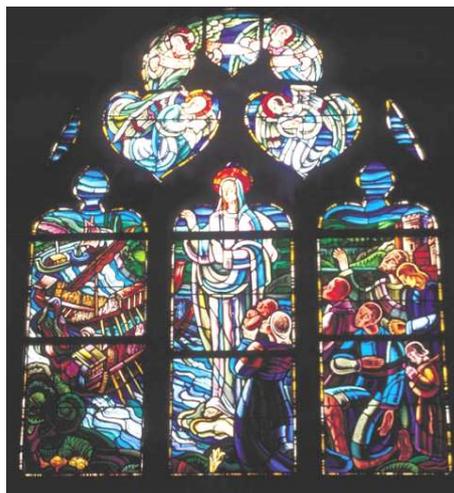
et enfin le Pèlerinage international de la Tradition à Fatima les 19 et 20 août prochains.

En ce centenaire, notre supérieur de District, comme l'année dernière, relance également **la Croisade des enfants pour les vocations sacerdotales**. Cette croisade, qui a porté ses fruits l'année dernière, aura lieu du 5 mai (fête de saint Pie V) au 13 mai (fête de la première apparition de Notre-Dame à Fatima). Une image sera distribuée après Pâques aux enfants. Nous comptons sur les parents pour aider leurs enfants à répondre généreusement en famille à cet appel qui est au cœur des préoccupations de l'Eglise en général, de nos supérieurs, des prêtres et de tous les fidèles.

N'oublions pas non plus la croisade des millions de chapelets demandée par notre Supérieur Général...

Que chacun, selon ses possibilités, ait à cœur de participer à ces activités.

Abbé Patrick Verdet, Prieur



Sur cette verrière à trois lancettes, la bande-roule tenue par les anges de la partie supérieure indique : « Notre-Dame de la Mer repousse l'invasion des Normands sur la Seine ». Au centre se trouve en effet la Vierge protégeant les villageois agenouillés derrière elle. La scène illustre la tradition selon laquelle la chapelle aurait été fondée au IX^e siècle en reconnaissance de la délivrance des pirates normands. Présents sur les îles de Jeufosse, ils marquent sans doute fortement les esprits de l'an mille.

Les causes de séparation des chrétiens d'orient

Introduction

Lors du dernier article, nous nous sommes efforcés d'expliquer ce qu'est une hérésie et ce qu'est un schisme. C'était une démarche nécessaire, car l'histoire de l'Église a malheureusement été entachée par des fauteurs de troubles hérétiques ou schismatiques. Mais cette explication, si importante soit-elle, n'est restée qu'à l'état théorique. Voyons donc, de façon concrète, les raisons pour lesquelles des chrétiens sont actuellement en dehors de l'unique Église du Christ.

I – De ce qui crée la séparation de l'Église : le schisme :

Comme il a été écrit dans le premier article de cette série, ce qui fait d'un quelconque individu un chrétien, et l'unit avec tous les autres à travers le monde, se ramène à trois conditions, qu'il faut avoir simultanément :

1. La foi telle que Dieu l'a révélée (au risque d'être, sinon, hérétique).
2. Le culte au seul Dieu unique en trois Personnes (au risque d'être, sinon, idolâtre).
3. La même autorité, qui est celle du Christ (chef de l'Église) et de son vicaire, le pape (au risque d'être, sinon, schismatique).

S'il existe des hérétiques à l'intérieur de l'unique Église du Christ (le modernisme d'aujourd'hui le prouve suffisamment), il ne peut cependant pas y avoir de schismatiques. En effet, le schismatique est celui qui se sépare totalement de la communion des autres chrétiens, peu importe la raison (dégoût des autorités en place, volonté de faire sa propre loi, ne pas croire certaines vérités de foi, croire certaines choses qui ne sont pas de foi). C'est ainsi que le premier millénaire de l'Église catholique a vu plusieurs de ses membres orientaux la quitter.

Ce qui fait donc qu'un chrétien finit par se séparer de l'Église, c'est le schisme, c'est-à-dire ne pas vouloir être en communion avec elle, et ne pas reconnaître la légitimité de ses pasteurs.

II – Errance dans la foi : cause ou conséquence du schisme ?

Si, fondamentalement, c'est le schisme qui fait la séparation de l'Église catholique, il n'en reste pas moins vrai que l'hérésie y est quasiment toujours adjointe. Il est très rare qu'il y ait un schisme sans hérésie, même si cela a déjà existé. Néanmoins, en ce qui concerne les orientaux (et c'est le thème de ces articles), l'hérésie va toujours de pair avec le schisme.

Cependant, ce n'est pas toujours l'hérésie qui a été première. Parfois, c'est le schisme, c'est-à-dire la volonté de se séparer des catholiques, qui ont poussé les prêtres ou évêques orientaux à trouver des différences de foi, pour pouvoir mieux argumenter les raisons de leur séparation du pape. L'hérésie n'est alors qu'un prétexte. Ainsi, le schisme de 867, créé par Photius, évêque de Constantinople, séparant les grecs de Rome, était avant tout politique, car cet évêque souhaitait, entre autres, garder son siège épiscopal et ne pas être déposé par le Souverain Pontife du temps. Et c'est alors qu'il rejeta Rome lors du concile de 867, et, plus tard, prétexta de « l'hérésie » des romains : croire que le Saint-Esprit procède aussi du Fils.

Ainsi, tous les schismes orientaux, qui ont malheureusement eu lieu dans le premier millénaire de l'Église, ne sont pas nés d'une hérésie, mais, du moins, y amènent toujours.

III – Classification par la foi : les conciles, point de repère :

C'est pourquoi, il est très judicieux de classer les diverses « Églises » orientales schismatiques par les conciles. Car, ces orientaux ont officialisé leur schisme par le refus de la foi déclarée lors de ces conciles. Parmi ceux-ci, il n'y en a que deux qui sont intéressants de retenir pour la présente étude. Ce sont les conciles d'Éphèse (431) et de Chalcédoine (451). Ce qui donne trois types d'« Églises » schismatiques :

- Les « Églises » non-éphésiennes
- Les « Églises » non-chalcédoniennes
- Les « Églises » chalcédoniennes

A – Les « Églises » non-éphésiennes (ou des deux premiers conciles) :

On y compte :

- L'« Église » assyrienne
- L'« Église » malabare-orthodoxe
- L'ancienne « Église » de l'Orient

Toutes refusent d'admettre qu'il n'y a dans le Christ qu'une seule personne, mais affirment qu'il y a une personne divine et une personne humaine. Ainsi, selon eux, c'est une personne humaine, comme toutes les autres, qui est mort sur la Croix ; le fils de Marie n'est qu'une personne humaine, et non Dieu lui-même.

Mais la foi catholique nous enseigne que l'union des deux natures humaine et divine dans le Christ, se fait dans l'unique Personne Divine (le Fils). Le concile d'Éphèse l'a explicité, condamnant ainsi la doctrine de Nestorius. C'est en raison de l'unique Personne Divine (le Fils) que nous pouvons affirmer que c'est Dieu qui est mort sur la croix pour nous, et que Marie est mère de Dieu.

Ces « Églises » n'acceptent que les deux premiers conciles de l'Église : Nicée (325) et Constantinople (381), et refusent le concile d'Éphèse. Nous verrons dans les articles suivants que leur hérésie est plus ou moins conséquent au schisme, qui, lui, est conséquent à des souhaits politiques.

B – Les « Églises » non-chalcédoniennes (ou des trois premiers conciles) :

On y compte :

- L'« Église » orthodoxe copte
- L'« Église » orthodoxe éthiopienne
- L'« Église » orthodoxe érythréenne
- L'« Église » orthodoxe syriaque (jacobite)
- L'« Église » orthodoxe malankare
- L'« Église » orthodoxe syro-malankare
- L'« Église » orthodoxe malabare indépendante
- L'« Église » apostolique arménienne.

Toutes refusent d'admettre qu'il y a dans le Christ deux natures, mais affirment qu'il n'y existe que la nature divine – la nature humaine étant absorbée par la nature divine. Ainsi, selon eux, le Christ n'a eu qu'une apparence humaine, mais n'était pas réellement un homme ; les pleurs, souffrances, mort et résurrection qu'il a eu et subi ne sont que des apparences : rien n'est vrai.

Mais la foi catholique nous enseigne que le Christ est vrai Dieu et vrai homme. Les deux natures ne sont ni transformées ni détruites dans le Christ : elles sont, toutes deux, intègres et intactes. C'est en raison de cette double nature que le Christ est réellement homme, et a donc pu pleurer, souffrir et mourir sur la Croix.

Ces « Églises » n'acceptent que les trois premiers conciles de l'Église : Nicée (325), Constantinople (381) et Éphèse (431), et refusent le concile de Chalcédoine (451). Pour la plupart, leur hérésie a été première, et a été cause de leur schisme.

C – Les « Églises » chalcédoniennes (ou des sept conciles) :

On y compte :

L' « Église » orthodoxe d'Alexandrie
L' « Église » orthodoxe d'Antioche
L' « Église » orthodoxe
de Constantinople

L' « Église » orthodoxe de Jérusalem
L' « Église » orthodoxe de Russie
L' « Église » orthodoxe de Grèce
Et plus d'une soixantaine encore.

Toutes refusent d'admettre que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, mais affirment qu'il procède uniquement du Père.

Mais la foi catholique nous enseigne que le Saint-Esprit procède et du Père et du Fils, tel que nous le proclamons dans le Credo.

Ces « Églises » n'acceptent que les sept premiers conciles : de Nicée I (325) à Nicée II (787). Leur schisme a été provoqué aussi bien par leur hérésie que par des souhaits politiques.

Conclusion

Le premier millénaire, bien qu'il soit la plus belle partie de l'histoire de l'Église en raison des temps apostoliques et des Pères de l'Église, a, malheureusement, vu plusieurs membres de l'Église quitter son sein, aussi bien pour des raisons de foi que pour des souhaits politiques. Il ne nous reste plus qu'à voir comment historiquement cela s'est passé pour chaque « Église ».

Abbé Daniel Sabur

Nouvelles de la Troupe Saint-Denis

« Vous êtes marins ? Mais il n'y a pas la mer par ici ! »

L'étonnement du brave homme est compréhensible : pourquoi des scouts marins à Conflans, dans les Yvelines, région mieux pourvue en forêts qu'en façades maritimes ?

Pourtant marins, ils le sont, comme le manifeste le bachi, couvre-chef des matelots, qu'arborent fièrement nos scouts.

S'ils sont marins, c'est dans la tradition du groupe scout de Mantès, groupe à l'esprit marin au point d'avoir pu permettre la fondation en Bretagne de la Troupe Saint-Malo à Lanvallay.

S'ils sont marins, c'est que la Troupe Saint-Denis de Conflans est l'épanouissement de l'équipage libre fondé par un garçon d'une de nos chapelles passionné de la mer et qui souhaitait en faire partager l'exigence et les valeurs formatrices à ses scouts.

S'ils sont marins, c'est aussi que Conflans est la cité des bateliers et que la navigation fait partie de la culture de la ville.

S'ils sont marins, enfin c'est que nous croyons à l'efficacité du scoutisme marin catholique pour former des chrétiens et des hommes prêts à faire face à toutes les tempêtes de la vie.

C'est pourquoi les scouts marins de l'équipage libre de Conflans se sont embarqués, fin septembre 2016, sur un vaisseau plus grand, la Troupe Saint-Denis, renforcés par plusieurs garçons venus des Yvelines.

Lors de l'appareillage, notre troupe compte douze membres d'équipage, encadrés par le chef de troupe et son premier assistant.

L'aumônier, M. l'abbé Berthe, veille au profit spirituel de cette navigation et notre chef de groupe, M. Chrissentment, joue le rôle d'armateur en veillant au bon accomplissement de notre mission ainsi qu'à l'état de notre esquif et aux finances nécessaires à son entretien.

Dès la fin d'**octobre**, c'est à Lourdes que nous faisons escale pour les trois jours du pèlerinage du district de France. Nous y consacrons notre groupe scout – ne comprenant pour l'instant qu'un navire dans sa flotte : la Troupe – à l'Étoile de la mer, afin qu'elle nous assure bon vent et nous garde dans les tempêtes. C'est une grande joie pour la Troupe de se retrouver au complet à cette occasion et d'y arborer fièrement son nouveau foulard et son beausant, l'étendard des scouts.

En **novembre**, M. l'abbé Berthe nous ayant attribué un local pour entreposer notre matériel, nous nous attachons au rangement et à

la décoration de notre port d'attache.

Décembre : c'est la première sortie sous tente dans les Yvelines. Nous faisons relâche à Gargenville et les scouts, à présent au nombre de treize, peuvent s'adonner aux activités de plein air : feu de camp, veillée, jeu de nuit... Une vente de gâteaux à Conflans permet de recueillir, grâce à nos bienfaiteurs, une aide financière précieuse pour aider au développement matériel de notre troupe.

Peu avant **Noël**, les chefs, seconds et troisièmes de chaque équipage (groupe de garçons constituant une équipe sous la responsabilité d'un plus grand pour l'accomplissement des activités) se retrouvent avec les chefs de la maîtrise pour un petit camp en Bretagne, centré sur la formation au commandement. C'est aussi l'occasion d'un pèlerinage au Mont Saint-Michel.

En **janvier**, nous campons à Pontoise et les scouts s'y exercent à la topographie en ville.

Février est l'occasion d'une pause permettant de ménager nos matelots.

En **mars**, la Troupe a l'occasion de découvrir la chapelle de Pontoise et d'y solliciter la générosité des fidèles par une nouvelle vente de gâteaux. Un chef supplémentaire rejoint à cette occasion la maîtrise.

La sortie **d'avril** a marqué la dernière activité du deuxième trimestre scolaire. Elle a permis aux scouts de développer l'esprit d'équipe et de combativité à l'occasion d'un grand jeu en forêt d'Achères. Elle s'est achevée par la sainte Messe du dimanche des Rameaux avec la participation de quelques-uns d'entre eux au service liturgique.

Notre troupe scoute vogue donc et grandit progressivement mais nous sollicitons vos prières et votre soutien pour le bon développement de cette œuvre d'éducation de la jeunesse.

Pour nous aider à assurer le bon fonctionnement de la troupe, à garantir la formation réglementaire et légale de l'encadrement (BAFA) et à financer au moins une partie de nos activités (location des bateaux pendant le camp d'été), vos dons aussi sont précieux et nous vous remercions par avance de votre générosité*.

Le chef de troupe

Pour tout don :

- ♦ par chèque = ordre : Fédération des Scouts et Guides Godefroy de Bouillon
- ♦ par virement = Fédération des Scouts et Guides Godefroy de Bouillon : FR76 1027 8063 7900 0210 6600 141

Notre-Dame de la Mer, pèlerinage local

L'origine de ce pèlerinage remonte au IX^e siècle, à l'invasion de la France par les Normands.

L'histoire nous rapporte que la Seine leur servit de chemin pour remonter jusqu'à Paris. De 845 à 865, à cinq reprises différentes, les Vikings semèrent incendies, pillages et terreur sur leur passage, établissant des bases sur leur parcours dont la principale fut située à « Fosse Gevaud », devenue par la suite « Gefosse » et de nos jours « JEUFOSSE ».

Là Reignier s'arrêtait en 846, et Hosery amarrait ses barques de 852 à 856 à une île appelée encore « Ile de la flotte ». Il s'y fortifiait répandant autour de lui des ruines et la terreur en attendant le moment favorable de se diriger vers Paris. En 861, Brinon et Sidroc, chefs des barbares s'y cantonnent et, pendant plus de six mois, harcelèrent l'armée de Charles Le Chauve, roi de France. Le roi est obligé de disséminer ses forces pour couvrir sa capitale et défendre les bords de la Somme, de la Loire, de la Charente et de la Gironde. Il se voit sur le point d'être refoulé jusqu'au-delà de Meulan, quand le salut lui vient d'une manière imprévue.

Le suédois Wiesland avait traversé la mer avec ses mercenaires et s'avancait pour recueillir sa part des trésors de notre patrie. 3000 livres pesant d'argent lui sont offertes s'il veut secourir Charles Le Chauve contre Brinon. Le barbare accepte l'offre, remonte la Seine jusqu'à l'embouchure de l'Epte et s'arrête au lieu-dit désigné de son nom Port-Wiez, devenu Port-Villez. L'ennemi est reconnu, la bataille livrée; Brinon cerné entre deux armées capitule et obtient de Wiesland le passage pour retourner à la mer moyennant 7000 livres d'argent.

Un siècle plus tard, en 946, la « Fosse Gevaud » ou « Jeufosse » est encore le théâtre d'opérations militaires entre Richard 1^{er}, Duc de Normandie, et Harold, Seigneur Norvégien. Après la bataille gagnée par Louis d'Outremer, dans les plaines de Bonnières, Benne-court et de Freneuse, ce fut à la Fosse Gevaud que les deux souverains se concertèrent pour conclure la paix qui resserra la Normandie dans ses anciennes limites. C'est alors que les habitants de la Fosse Gevaud, secondés par ceux de Limetz qui avaient partagé les mêmes anxiétés et les mêmes terreurs, bâtirent à l'extrémité de la Seigneurie de Blaru, une petite chapelle dédiée à NOTRE-DAME-DE-LA-MER à la place occupée par les Hosery, les Brinon et les Harold, rappelant la victoire de Wiesland venu de la mer pour délivrer la

France et en face même du lieu de la défaite de Brinon et lui vouèrent un pèlerinage annuel

On a retrouvé la trace historique d'une succession de constructions de 5 chapelles dénommées Notre-Dame de la Mère ou de la Mer sur la commune, l'actuelle ayant été édifée par M. l'abbé Lebarbu en mai 1867.

On note en particulier une bulle du Pape Innocent II du 06 mars 1142 faisant état que parmi les possessions de l'abbaye Saint-Wandrille figure « la chapelle sainte Marie, avec sa terre en Chevré ».

Les moines y organisèrent des processions, qui avec le temps se raréfièrent. Mais au XVI^e siècle on y venait pour « estre guéry du mal des intestins, qu'on appelle ordinairement l'amarry ».

Au début du XX^e, on rapporte que c'était une fête importante « que personne ne voulait manquer ». Des habitants de Bonnières se souvenaient, il y a 30 ans, qu'autrefois on y trouvait des forains venus vendre statuette, chapelets, médailles etc... et certains en possédaient encore chez eux.

Entre les deux guerres, des cars étaient encore organisés. Mais après-guerre, cela chuta fortement. Il est aujourd'hui pèlerinage diocésain.

On notera la statue du XVI^e dans une niche au dessus du Maître-autel, et celle de 1900 hors de la chapelle près du point de vue sur la Seine.

Les vitraux du siècle dernier représentent au nord de l'autel Notre-Dame protégeant les bateliers de la Seine, au sud l'un avec la Vierge protégeant les laboureurs et l'autre repoussant l'invasion normande.



Vers le mariage des prêtres ?

Etude du District

Un nouveau débat en vue ?

1. Dans un entretien récemment accordé au journal allemand *Die Zeit*, le Pape François a déclaré que, pour remédier au manque de prêtres, il ne serait pas impossible d'ordonner au sacerdoce des hommes mariés dans l'Église catholique latine, à condition qu'il s'agisse de « viri probati », c'est à dire d'hommes d'âges mûrs et ayant fait leur preuve dans la vie chrétienne. Dans cette éventualité, il resterait à déterminer quelles seraient les fonctions précisément départies à cette catégorie de prêtres. Mais en tout état de cause, l'Église ne reviendrait pas sur la loi du célibat, et ne laisserait donc pas aux séminaristes la liberté de se marier.

2. Y aurait-il là, en perspective, une nouvelle brèche dans la morale de l'Église catholique ? Dans le journal *Le Figaro*, Jean-Marie Guénois sous-titre en effet : « L'Église pourrait évoluer sur le célibat sacerdotal ». Pour y voir clair, quelques précisions s'imposent.

Quelques distinctions

3. Le célibat n'est pas la continence. Et celle-ci n'est pas non plus la chasteté absolue. Le célibat est la situation d'une personne qui n'est pas engagée dans les liens du mariage. Cette situation peut correspondre non seulement à un état de fait mais encore à un état de vie, librement choisi, où l'on renonce au mariage, en embrassant donc la chasteté absolue, c'est à dire l'abstinence totale et définitive de tout rapport sexuel. Ce choix est légitime s'il est accompli en vue d'un motif supérieur à celui du mariage, comme la consécration religieuse ou sacerdotale. Et c'est justement pourquoi cet état de vie du célibat consacré l'emporte en excellence sur l'état du mariage, ainsi que le rappelle Pie XII : « Cette doctrine qui établit l'excellence et la supériorité de la virginité et du célibat sur le mariage a été solennellement définie, comme un dogme de foi divine, au concile de Trente, et les Pères et les Docteurs de l'Église ont toujours été unanimes à l'enseigner. Nos prédécesseurs et Nous-même, chaque fois que l'occasion Nous en a été donnée, Nous n'avons cessé de l'exposer et de la recommander vivement ».

4. La continence est le fait de s'abstenir d'user du mariage. Cette abstinence est temporaire chez ceux qui ne sont pas encore mariés et envisagent de l'être et elle peut même l'être aussi chez ceux qui sont déjà mariés. Elle est définitive et absolue chez ceux qui n'envisagent pas le mariage, en particulier parce qu'ils choisissent l'état de vie du célibat consacré.

5. Enfin, dernière précision, il y a une différence entre la Tradition et les lois de l'Église. La loi du célibat ecclésiastique apparaît très tôt dans l'Église latine, probablement dès l'époque des apôtres : les études classiques du cardinal Stickler (*Le Célibat des clercs*, Téqui, 1998) et du père jésuite Christian Cochini (*Origines apostoliques du célibat sacerdotal*, Lethielleux, 1981) l'ont établi suffisamment. Le principe du célibat des prêtres est formulé dans les textes législatifs vers le début du IV^e siècle, par le concile d'Elvire, mais cela ne signifie pas que l'usage n'en ait pas prévalu auparavant et de fait le Pape saint Sirice en 386 et le concile de Carthage de 390 se réfèrent à une tradition remontant jusqu'aux apôtres. A partir de là, l'Église est toujours restée fixée dans son enseignement. Cela signifie que le célibat sacerdotal ne fait pas seulement l'objet d'une loi et d'une discipline ecclésiastiques, qui seraient réformables selon la simple volonté d'un Pape. La pratique du célibat sacerdotal représente surtout une tradition apostolique irréversible, tradition qui atteste un dogme de foi divine, le dogme de la supériorité de l'état du célibat consacré sur l'état du mariage. Un peu comme la discipline du baptême des bébés n'est pas qu'une discipline, mais représente aussi une tradition qui atteste le dogme du péché originel.

6. La loi particulière de l'Église d'Orient est tardive, puisqu'elle remonte seulement à la fin du VII^e siècle, avec le canon 13 du concile in Trullo II (ou Quinisexte) de 691. Ce canon autorise les prêtres, diacres et sous-diacres, qui auraient été déjà mariés avant leur ordination, à conserver leurs épouses et à user du mariage, sauf pendant le temps où ils assurent le service de l'autel. Le canon 26 interdit à un célibataire de se marier une fois qu'il a été ordonné prêtre. Le canon 48 prévoit qu'un évêque déjà marié avant son sacre devra se séparer de son épouse et ne plus user du mariage. Comme l'a montré le cardinal Stickler, avant le VII^e siècle, l'Église d'Orient retenait en principe, comme l'Église latine, la loi du célibat sacerdotal, héritée des apôtres. La nouvelle législation survenue postérieurement représente donc une régression. Et elle ne va tout de même pas jusqu'à autoriser un prêtre à se marier ; elle accorde seulement la possibilité d'ordonner prêtre un homme précédemment marié, en ne l'obligeant qu'à une continence temporaire. Si, dans sa prudence, Rome autorisa les églises locales d'Orient à conserver leur usage propre, elle n'en encouragea pas moins celles de ces églises qui désiraient revenir à la pratique latine du célibat et de la continence complète.

7. L'esprit authentique de l'Église veut donc que les prêtres renoncent à l'état et à l'usage du mariage. La loi du célibat

sacerdotal est en même temps une loi de chasteté absolue. Cette exigence s'explique en raison de la supériorité de l'état de vie du prêtre et du caractère sacré de ses fonctions. L'usage particulier des églises locales d'Orient représente une entorse historique, contraire à cet esprit de l'Eglise, que Rome a été obligée d'admettre mais à laquelle elle ne s'est jamais parfaitement résignée.

Des hommes éprouvés ?

8. A quoi peut bien rimer, alors, le projet de François ? A une pure et simple régression, contraire à l'esprit de l'Eglise. L'excellence du sacerdoce réclame un état de vie proportionné, à l'exemple du Christ et des apôtres. Par son célibat et sa chasteté absolue, le prêtre est un exemple et un signe. Exemple du renoncement et de la vertu parfaite à laquelle doivent tendre les fidèles. Signe de l'excellence de la vie de l'esprit, qui est la vie même de Dieu, sur la vie terrestre et simplement corporelle. Signe aussi de l'excellence de la contemplation des réalités éternelles, par rapport aux convoitises de la chair et à la vie mouvementée d'ici-bas. Cette excellence est telle que la pénurie de prêtres ne saurait fournir un prétexte pour la remettre en cause. L'Eglise a toujours préféré la qualité à la quantité. Et le meilleur moyen d'obtenir davantage de vocations n'est-il pas de recourir à la prière et à la pénitence, pour mériter d'abord des saints prêtres et ensuite beaucoup de saints prêtres ? Ce sont là des moyens proportionnés, puisqu'ils

sont d'ordre surnaturel, comme la vocation qu'ils nous méritent.

9. Pire encore, le dessein du Pape ouvre la voie à une évolution qui ne s'arrêtera probablement pas à mi-chemin. Après avoir admis en principe et répandu dans la pratique l'ordination d'hommes mariés, il sera bien difficile de reculer devant le mariage des prêtres. Et il ne manquera pas de doctes pour expliquer au bon peuple de Dieu le caractère inéluctablement positif de l'évolution : après tout, que le mariage ait lieu avant ou après l'ordination, cela ne change pas grand'chose. L'essentiel est d'avoir admis la compatibilité des deux.

10. Ce genre de manœuvre, s'il s'avère opérant, aura eu son premier banc d'essai avec *Amoris laetitia*. Tout en réaffirmant le principe de l'indissolubilité du mariage, le Pape y autorise en effet une pratique contraire à ce principe, en admettant que les couples concubins ou divorcés remariés bénéficient dans l'Eglise du même traitement pastoral que les couples légitimement mariés. De même, tout en réaffirmant la loi du célibat, il sera possible, en pratique, d'agir au rebours de cette loi, c'est à dire d'ordonner prêtres les hommes mariés, puis même de marier les prêtres. Et ce, bien sûr, « dans certains cas », en raison du manque de prêtres. N'est-ce pas là ce que l'on devrait désigner, en propres termes, comme une « morale de situation » ?

Abbé Gleize



Le vieil homme et Jésus

vient faire (car l'église possède des meubles de valeur ...).

Le vieil homme : "Je viens prier."

Le sacristain : "Ce que je ne comprends pas, c'est que vous puissiez prier aussi rapidement..."

Le vieil homme : "Oh, vous savez... tous les jours à midi, je rentre dans cette église et je dis seulement : Jésus, c'est Jim. Une minute après, je m'en vais. Ce n'est qu'une toute petite prière, mais je suis certain qu'il m'entend."

Quelques jours plus tard, à la suite d'un accident, Jim est transporté à l'hôpital. Et là, dans la salle commune, il exerce une extraordinaire influence autour de lui : les malades grincheux deviennent joyeux et souvent des rires fusent dans la pièce.

Un jour, la sœur infirmière lui fait part de son étonnement : "Jim, les malades estiment que vous êtes responsable du changement survenu dans cette salle. Ils disent que vous débordez continuellement de joie."

"C'est vrai, ma sœur. Je ne peux pas m'empêcher d'être joyeux ; voyez-vous, c'est grâce à celui qui me rend visite chaque jour. Cela me rend heureux."

"Votre visiteur ?" La sœur est médusée... La chaise contre le lit de Jim reste toujours vide ... "Votre visiteur ? Mais quand vient-il ?"

"Mais tous les jours, répond Jim les yeux brillants. Oui, chaque jour à midi il vient. Il se tient aux pieds de mon lit et il me dit en souriant : Jim, c'est Jésus."



Petite chronique des chapelles

Le 26 février, nous solennisons Sainte Honorine, patronne de notre chapelle, et faisons la procession jusqu'à la place de l'église Saint-Maclou, celle-ci nous étant, une fois de plus, fermée.

Le 5 mars, c'est la récollection de Carême prêchée par M. l'abbé Jean-Paul André qui nous a proposé un remarquable commentaire de la triple tentation du Christ.



Le 11 mars, M. l'abbé Sabur encadre spirituellement le pèlerinage des pères de famille, d'Épernon à Chartres, dans le cadre du Mouvement Catholique des Familles.

Le 26 mars, c'est notre traditionnel pèlerinage à la Sainte-Tunique d'Argenteuil pour nous préparer à la Semaine Sainte.



Le 1^{er} avril, à Ecône, le sous-diaconat est conféré à M. l'abbé Benoît Delétoille.

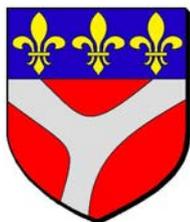


Le 9 avril, contrairement à l'année dernière où la pluie était au rendez-vous, la bénédiction des rameaux et la procession ont pu avoir lieu à l'extérieur.

Le 23 avril - dimanche in albis, nos séminaristes étant en vacances, une messe solennelle est célébrée à Conflans.



Les vitrines de la salle Sainte-Honorine sont désormais bien décorées,
- par une toile de Sainte Honorine qui veille sur Conflans,
- par Notre-Dame de Fatima, pour le centenaire des apparitions.



Chapelle Sainte-Honorine

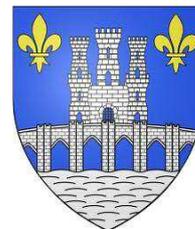
66, rue Maurice Berteaux - 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE
(face au parking de la mairie)

Tel. 01 34 90 15 40 - chapellesainte-honorine@orange.fr

Chapelle Saint-Mathias

3, bd des Cordeliers - 95300 PONTOISE

Site internet : « conflans-pontoise.e-catho.com »



Horaires habituels des offices de la semaine

Chapelle Saint-Mathias

Dimanche : 8h00 Chapelet et Confessions - 8h30 Messe chantée.
10h30 Messe (rite chaldéen).

Mercredi : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe.

Chapelle Sainte-Honorine

Dimanche : 10h00 Chapelet et Confessions - 10h30 Messe chantée.

Jedi : 8h30 Messe.

Vendredi : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe.

(1^{er} vendredi du mois : Messe chantée et Salut du Très Saint-Sacrement).

Samedi : 8h00 Confessions - 8h30 Messe.

(1^{er} samedi du mois : Messe chantée et Salut du Très Saint-Sacrement).

M. l'abbé Louis-Marie Berthe peut être joint :

(vendredi, samedi, dimanche)

à la Chapelle Sainte-Honorine : 01 34 90 15 40

adresse électronique : louismarie.berthe@gmail.com

(lundi, mardi, mercredi, jeudi)

au Prieuré Saint-Jean : 01 30 33 58 07

Une permanence est assurée le vendredi et le samedi (uniquement sur rendez-vous).

Quelques dates à retenir

Juin

3, 4 et 5 : Pèlerinage de Pentecôte.

samedi 10 : (16h00) Confirmations à Jouy-Mauvoisin.

dimanche 11 : Communions solennelles à Conflans.

dimanche 18 : Fête-Dieu - procession dans les rues de Conflans après la Messe de 10h30.

samedi 24 : Journée travaux.

jeudi 29 : Ecône - Ordinations au sacerdoce et au diaconat.

Juillet

dimanche 9 : (10h30) Première Messe de M. l'abbé Louis Fontaine à Conflans.

Août

19 et 20 : Pèlerinage international de la FSSPX à Fatima pour le centenaire des apparitions.

Septembre

dimanche 10 : Bénédiction des nouveaux locaux du Prieuré Saint-Jean de Mantes-la-Jolie par M. l'abbé Bouchacourt. Repas paroissial après les messes et la bénédiction.

Carnet paroissial

baptêmes : Odile Hennequin, le 4 février.
Hannah Hugon, le 2 avril.

sépulture : Jeannine Martin (88 ans), le 6 avril.



INTENTIONS DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE

Mai : Pour l'accomplissement par le pape des demandes de Notre Dame de Fatima.

Juin : En réparation des péchés contre le Cœur Immaculé de Marie.

Juillet : La paix dans les âmes et dans le monde par Notre Dame du Rosaire.



INTENTIONS DE LA CROISADE DU ROSAIRE

Mai : Pour les pauvres pécheurs.

Juin : Pour que N.D. nous obtienne de saints prêtres.

Juillet : Pour les vocations religieuses.

Août : Pour le triomphe du Cœur Immaculé de Marie.